

Exigeons le retrait de la réforme du lycée !

La réforme du lycée est une contre-réforme de grande ampleur qui s'inscrit dans le cadre des politiques libérales visant à remodeler l'ensemble du système éducatif. Elle n'est pas acceptable.

Elle s'inscrit pleinement dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) dans la mesure où elle a pour but des économies de moyen considérables et constitue une adaptation du lycée aux suppressions de postes que l'Education nationale a connu depuis plusieurs années et connaît encore.

Dans ce cadre, la réforme du lycée prévoit de nombreuses réductions horaires et une réorganisation des années de Première et de Terminale : l'année de Terminale serait désormais consacrée essentiellement aux enseignements de spécialité (physique / chimie et SVT en filière scientifique...) tandis que l'année de Première serait dévolue aux enseignements de "tronc commun" (français, histoire / géo, maths, langues...) dont l'évaluation au bac se ferait à son issue. Cette réorganisation permettrait de supprimer de nombreuses heures de cours.

Le redoublement devra désormais être exceptionnel : quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur son efficacité actuelle, il est certain que cette mesure s'accompagnera d'une multiplication des réorientations forcées, en particulier en fin de classe de Seconde. Combien d'élèves de Terminale ayant échoué au bac ne trouvent d'ores et déjà pas d'établissements qui acceptent de les réinscrire ?

La suppression des personnels d'orientation (COPsy) est actée et les tâches d'orientation sont confiées essentiellement à des enseignants qui deviendraient les "tuteurs" d'élèves pendant toute leur scolarité au lycée.

La réforme des lycées consacre en outre une hiérarchie des filières qu'elle accentue encore, en contradiction avec l'affichage qu'on lui donne. La filière S est renforcée. La volonté de valoriser la filière L est affirmée, sans que les mesures proposées permettent de voir comment. En revanche, la filière ES est victime d'attaques idéologiques au prétexte que les enseignants de SES parleraient trop de sociologie et trop peu de l'entreprise, en des termes insuffisamment laudateurs... Au-delà, l'enjeu est politique : la filière ES accueille aujourd'hui un public d'origines sociales très différentes, elle réussit par conséquent à lutter contre la reproduction des inégalités sociales et fournit à ses lycéens une culture, des méthodes de travail et un sens critique qui en font les plus à même d'affronter les difficultés de l'Université.

Cette réforme prévoit la possibilité d'une réorientation des élèves d'une filière à une autre en fin de classe de Première, par le biais de « classes passerelles ». Mais cette réorientation ne sera possible que dans le cas d'échecs scolaires constatés et non par la volonté d'un élève. Par conséquent, il s'agit en réalité de renforcer encore une fois la hiérarchisation des filières

en évinçant les élèves indésirables des sections privilégiées à la fin de l'année de Première.

Cette réforme consacre donc un éclatement du lycée, qui sera de moins en moins lisible pour ses élèves, où il sera de plus en plus difficile de se repérer. Dans ce cadre, seuls les plus informés s'en sortiront, accentuant de fait les inégalités et les ségrégations sociales.

Cette réforme, au prétexte d'autonomie des établissements, renvoie vers le local la plupart des arbitrages douloureux. Il s'agit là de renforcer les potentats locaux des chefs d'établissement et de provoquer un morcellement des mobilisations.

La seule proposition pour lutter contre l'échec scolaire réside, comme dans le primaire et au collège, dans la mise en place de mesures de soutien individuel dans le cadre d'un accompagnement éducatif, prévu deux heures par semaine. Cet accompagnement éducatif ne constitue pas une solution réelle aux difficultés scolaires. Il se substitue aux cours, puisque les heures d'accompagnement éducatif seront inscrites à l'emploi du temps des enseignants et les Conseils d'Administration devront arbitrer quelles heures disciplinaires ils souhaitent supprimer en compensation de ces deux heures de soutien. Il s'agit surtout d'amener l'élève en grande difficulté à se sentir individuellement responsable de son échec. Ainsi, le tour est joué : le système se disculpe en accordant à ces élèves quelques heures de soutien et pourra désormais affirmer que les « perdants » n'auront pas fait ce qu'il faut pour réussir.

Enfin, la réforme des lycées prévoit l'organisation régulière de stages de vacances pour les élèves, dans les domaines des langues ou de l'orientation par exemple, et prétend faire des lycées des « lieux de vie » qui soient ouverts aux lycéens bien au-delà des heures de cours. C'est une imposture ! Derrière l'affichage du lycée « lieu de vie », il s'agit là de réduire les lycéens à l'état de consommateurs qui se rendraient au lycée – centre commercial et iraient en cours ou en stage pour remplir leur chariot. Ce ne sont en rien des lieux de vie autogérés qui favoriseraient l'épanouissement des élèves, permettraient des rencontres et la construction d'un projet scolaire cohérent.

Au final, cette contre-réforme ne permet en aucune manière de lutter contre les inégalités sociales, elle renforce la hiérarchie des filières et ne permet pas d'avancer vers la démocratisation nécessaire du lycée. Elle ne peut se négocier : il faudra arracher son retrait par la lutte.

Dès lors, nous souhaitons la tenue d'un grand débat citoyen, rassemblant les personnel-le-s, les usagers et usagères, à commencer par les jeunes lycéens et lycéennes, dans des assemblées générales d'établissement, pour définir l'école que nous voulons et parvenir à une transformation radicale et autogestionnaire du système éducatif. L'école appartient à tous et toutes, nous devons tous contribuer à sa transformation pour en faire le lieu d'une véritable émancipation.



Recrutement et formation des enseignant-e-s : une contre-réforme inacceptable

La contre-réforme de la formation des enseignant-e-s s'inscrit dans la politique gouvernementale de casse du service public d'éducation et de sa privatisation rampante : réduction du recrutement des enseignant-e-s diplômés, précarisation du corps enseignant par le recours massif à des contractuels, formation professionnelle saccagée par la délégitimation de la pédagogie.

Cette contre-réforme s'inscrit dans la logique de l'Europe libérale et du processus de Bologne visant à libéraliser l'Education à l'échelle européenne (Loi Libertés et Responsabilités des Universités qui annonce la privatisation des Universités...).

Cette réforme transfère la formation des maîtres des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (gérés et financés par l'Etat) aux universités. Ce transfert sonne le glas d'une formation de même niveau à l'échelle nationale. Le semblant de cadrage national proposé par le ministère démontre que la formation dispensée au sein des universités dépendra du bon vouloir et des moyens financiers de celles-ci.
La contre-réforme du recrutement et de la formation des enseignant-e-s présentée par Darcos/Chatel obéit à une double logique de réduction des coûts et de sélection sociale :

- L'année de M2 sera très chargée (Examens pour la validation du master, mémoire, préparation aux concours, stages). Il faudra 5 ans, voire 6 ans aux étudiant-e-s pour devenir enseignant-e-. Quelles catégories sociales d'étudiant-e-s pourront s'offrir un tel parcours de formation ?
- Les concours pour devenir enseignant-e sont placés en début d'année de master 2 (Septembre et décembre). Pendant l'été, les officines privées vont pouvoir vendre des préparations intensives de concours.
- En raison du faible nombre de postes proposés aux concours, nombreux seront celles et ceux qui auront le master mais pas le concours. Ils seront donc recrutés sans concours, appelés à exercer dans de mauvaises conditions. Les enseignant-e-s diplômés, conservant leur statut, seront désormais noyé-e-s dans cette armée de réserve de non-diplômés, situation que d'autres services publics ont connu récemment, et le statut des enseignant-e-s sera de ce fait cassé progressivement.
- L'année de stage, un-e enseignant-e- du 2nd degré enseignera 12 heures (au lieu de 6H actuellement). Le ministère économise de l'argent en détruisant la formation par alternance qui existe aujourd'hui

Cette contre réforme s'appuie sur un très grand conservatisme pédagogique

- la formation professionnelle des enseignant-e-s est totalement sacrifiée par cette réforme qui limite les connaissances requises aux savoirs disciplinaires et

les compétences professionnelles à celles acquises lors de « stages » qui seront en réalité des remplacements d'enseignant-e-s titulaires par les étudiant-e-s

- La formation proposée est délibérément appauvrie tant sur le plan disciplinaire que sur celui des pratiques. Celle des enseignants du primaire, par exemple, est resserrée autour de 3 aspects jugés centraux : le français, les math et (surtout ?) l'obéissance qui doit caractériser tout bon fonctionnaire, témoignage de la mise au pas des enseignants qu'entreprend le Ministère... Le combat mené par le mouvement des désobéissants est ici légitimé par le ministère qui lui donne à posteriori une nouvelle justification.

Au total, cette contre-réforme est une régression considérable. Le décret du 28 juillet 2009, organisant la réforme du recrutement et de la formation des enseignant-e-s doit être retiré : les Alternatifs soutiennent sans réserve les luttes des étudiant-e-s et des personnels des IUFM qui combattent pour sauvegarder les acquis de ce lieu de formation. Cette lutte doit dépasser le cadre des IUFM et des universités pour être comprise de toute la société car elle concerne l'enseignement de demain. Le métier d'enseignant-e n'est pas inné et nécessite une formation de qualité.

La formation des enseignant-e-s de l'école publique nous concerne tous et toutes. Il nous faut ensemble nous opposer à cette nouvelle attaque du gouvernement contre l'école de nos enfants pour obtenir le retrait de cette contre-réforme.

Nous pensons que le cadre des IUFM doit être gardé afin de garantir une formation initiale égale sur tout le territoire ainsi que le potentiel de formation et de recherche en terme de personnels, de moyens et de lieux de formation

La formation initiale et continue doit être cependant profondément repensée : elle doit être co-élaborée avec les stagiaires, partir des pratiques, des besoins pour répondre aux problèmes qu'ils rencontrent et aux questions qu'ils se posent. Une collaboration plus étroite doit être envisagée entre les formateurs de terrain, l'IUFM, les mouvements pédagogiques, les recherches universitaires en psychologie de l'enfant et de l'adolescent et en sciences de l'éducation afin de permettre aux enseignant-e-s de transformer contenus et pratiques d'enseignement et donc de mettre en place une réelle démocratisation scolaire. L'enjeu est de permettre aux enseignant-e-s de se réapproprier la maîtrise des gestes de leur métier (loin des dispositifs extérieurs propulsés par les multiples hiérarchies administratives et pédagogiques qui peuplent l'Education Nationale) et de favoriser tout à la fois pratiques du travail en équipe, démocratie active et coopération, pour un système éducatif synonyme de service public, d'émancipation et d'autogestion. ■